

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE-DE-BOLTON

AVIS PUBLIC

Adoption du Règlement 2026-13

Veuillez prendre avis que lors de la séance régulière du 7 juillet 2026, le Conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton a adopté le Règlement numéro 2026-13 amendant le règlement 2018-04 relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques.

Le règlement 2026-13 peut être consulté sur le site de la municipalité ou à la Mairie, au 9 rang de la Montagne à Saint-Étienne-de-Bolton aux heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Étienne-de-Bolton ce 15 juillet 2026



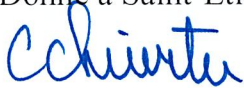
Cristina Chiurtu
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Cristina Chiurtu, greffière-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits suivants :

- Mairie au 9, rang de la Montagne
- Site internet www.sedb.qc.ca
- Bureau de poste, 12 rue principale

Donné à Saint-Étienne-de-Bolton, 15 juillet 2026



Cristina Chiurtu
Directrice générale et greffière-trésorière